



AXA Or et Matières Premières

SICAV de droit français

**Investissez dans des entreprises
internationales actives dans
le secteur de l'or et des matières premières**

Pour quels investisseurs ?

AXA Or et Matières Premières a été créé pour des investisseurs qui recherchent la croissance de leur capital en investissant, par la gestion indicielle, dans des entreprises internationales opérant dans l'extraction, la transformation ou la commercialisation de l'or, des métaux, des produits pétroliers, du gaz et autres matières premières.



Le compartiment a un
Overall Morningstar Rating
de 4 étoiles
(31 mars 2019) ⁽¹⁾



Gestion indicielle

La gestion indicielle consiste à reproduire à l'identique, au sein d'un portefeuille d'actifs, la composition d'un indice. L'objectif de la gestion indicielle est de répliquer la performance de l'indice. Si celui-ci monte, la valorisation du portefeuille devrait progresser d'autant et inversement en cas de baisse de l'indice. Cette forme de gestion est qualifiée de passive.

Indice composite

Un indice composite est un indicateur synthétique d'un ensemble d'indicateurs individuels valorisés. Un indice composite permet donc de fournir une mesure statistique de la performance de multiples actifs, ou d'un secteur économique ou financier, ou enfin, d'un marché pour une certaine période de temps. Un indice boursier composite peut ainsi synthétiser l'évolution de plusieurs indices boursiers.

Source : www.mataf.net

Les matières premières

Les matières premières sont des ressources produites par la nature qui peuvent s'acheter ou se vendre, au comptant ou à terme, sur les bourses mondiales. Elles font l'objet de nombreuses transactions et aussi de multiples spéculations. Les matières premières sont également devenues des actifs utilisables comme des produits de diversification pour de nombreux investisseurs.

L'or

L'or est l'un des placements préférés des investisseurs notamment dans les périodes de crises économiques, financières et politiques. Les cours de l'or font donc l'objet de nombreuses négociations comme pour tous les actifs phares. L'or sert de valeur refuge pour les investisseurs. Il se négocie aussi bien sur les marchés au comptant, partout dans le monde, que sur les marchés à terme.

Voici la classification la plus commune des matières premières :

Métaux précieux	Métaux industriels	Produits agricoles	Énergies
Or, Argent, Platine, Palladium	Plomb, Nickel, Aluminium, Cuivre, Zinc, Acier, Cobalt	Blé, Maïs, Sucre, Café, Cacao, Coton	Pétrole, Charbon, Gaz, Electricité

Source : www.fr.investing.com - A titre d'information uniquement. Liste non-exhaustive.

Politique d'investissement



Voulez-vous en savoir davantage sur **AXA Or et Matières Premières** ? Consultez notre site www.axa-im.be

AXA Or et Matières Premières vise à répliquer l'indice composite de référence (composé pour 2/3 de l'indice FTSE World Mining et pour 1/3 de l'indice FTSE World Oil & Gas), diminuée des frais et taxes, en mettant en œuvre différentes techniques de réplification et en limitant l'écart annuel entre la VNI et l'évolution de cet indice à 2% maximum.

La SICAV peut également investir la totalité de son actif dans certains titres de créances et instruments du marché monétaire dont

la notation est principalement comprise entre AAA et BBB- sur l'échelle Standard & Poor's et dont les performances peuvent être échangées contre la performance de l'indice de référence ou d'une ou plusieurs actions le composant. Dans la limite de 200 % de son actif net, la SICAV peut utiliser des investissements directs et/ou des produits dérivés pour atteindre son objectif d'investissement.

Des instruments dérivés peuvent également être utilisés à des fins de couverture.

Pourquoi choisir AXA Or et Matières Premières ?

Une gestion indicielle

En investissant dans un indice ciblé portant sur un secteur précis, l'investisseur obtiendra l'exposition la plus pure à ce segment de marché, au moindre coût. L'indice de référence d'AXA Or et Matières Premières comporte les valeurs phares cotées des secteurs des métaux et de l'énergie. Le répliquage en ligne à ligne permet de minimiser l'écart de performance ou « tracking error ».

Un accès au secteur des matières premières non agricoles

AXA Or et Matières Premières vise à répliquer son indice de référence composite. Cet indice est composé pour 2/3 de l'indice FTSE World Mining Total Returns Gross et pour 1/3 de l'indice FTSE World Oil & Gas Producers Total Return Gross. L'indice FTSE World Mining, dividendes bruts réinvestis, regroupe* des entreprises internationales actives dans l'extraction, la transformation ou la commercialisation d'or, de métaux et d'autres matières premières. L'indice FTSE World Oil & Gas Producers, dividendes bruts réinvestis, regroupe* des entreprises internationales actives dans l'extraction, la transformation ou la commercialisation de produits pétroliers et de gaz.

La SICAV donne ainsi accès à trois sous-thématiques du secteur des matières premières :

- les métaux de base (cuivre, fer, métaux industriels...)
- les métaux précieux (or, platine...)
- l'énergie (gaz, pétrole...)

Un effet de diversification

L'indice d'AXA Or et Matières Premières présente une corrélation limitée avec les classes d'actifs traditionnelles** et offre ainsi une diversification certaine.

*La composition des indices est disponible sur : www.ftse.com

**Source : AXA IM, Datastream au 31/08/2016. Basé sur des données mensuelles de la période 31/12/1997- 31/08/2016.

Risques

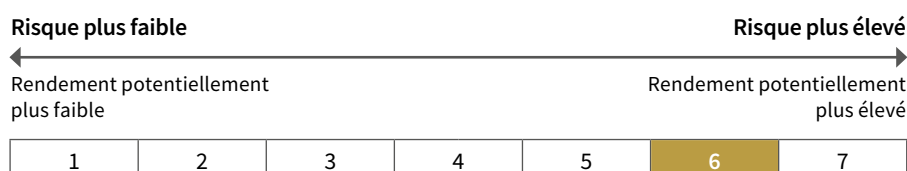
Il y a des risques inhérents à tout type d'investissement, y compris en AXA Or et Matières Premières :

Risque de contrepartie : risque de défaut (insolvabilité, faillite) de l'une des contreparties, pouvant entraîner un défaut de paiement ou de livraison.

Impact des techniques telles que les produits dérivés : certaines stratégies de gestion comportent des risques spécifiques, tels que le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque légal, le risque de valorisation, le risque opérationnel et les risques liés aux actifs sous-jacents.

Risque d'effet de levier lié à certaines stratégies : si l'effet de levier a un effet amplificateur sur les rendements positifs, il en va de même pour les pertes qui peuvent devenir importantes lorsque les marchés chutent.

Profil de risque et de rendement (2)



À propos de l'équipe de gestion

Frédéric Bach
Gestionnaire principal d'AXA Or et Matières Premières



« Investir dans l'or et les matières premières demande beaucoup de suivi et une très bonne connaissance des marchés financiers. Un indice Or et Matières Premières est en général plus risqué, mais aussi plus performant sur le long terme comparé aux actions et aux obligations d'États. En conséquence, l'ajout d'un tel indice dans un portefeuille classique diversifié permet d'améliorer le profil rendement/risque du portefeuille. AXA Or et Matières Premières a été créée en 1987 pour offrir aux investisseurs non avertis la possibilité d'avoir accès aux avantages offerts par ce secteur. Le processus d'investissement combine discipline et transparence de manière permanente et vise à optimiser des opérations sur titres (OST), minimiser les coûts

de transaction, maintenir un faible niveau de « tracking error » et contrôler les risques au sein du portefeuille.

Les prix des matières premières peuvent néanmoins être soumis à de fortes fluctuations. Leur cyclicité peut donc avoir des effets sur la valeur du portefeuille.

Notons finalement que les matières premières entrent dans la production des biens de consommation et impactent ainsi les indices de prix à la consommation. Une SICAV telle que AXA Or et Matières Premières peut ainsi potentiellement constituer un outil de protection contre l'inflation ».

Caractéristiques spécifiques – AXA Or et Matières Premières – Eur

Forme juridique	SICAV française constituée pour une durée de 99 ans ⁽³⁾
Nationalité	Française
Date de création	31/08/1987
Devise de référence	EUR
Valorisation	Journalière
Type de part	Capitalisation/Distribution
Code ISIN C/D	FR0010011171 / FR0010011189
Droits d'entrée maximum	4,5% ⁽⁴⁾
Droits de sortie maximum	-
Frais de gestion maximum	2%
Frais courants estimés (frais de gestion réels compris)	1,54%
TOB de sortie/conversion (capitalisation)	1,32% (max. : 4 000€)
Souscriptions/rachats	Cours inconnu (J+1) - Centralisation des ordres : chaque jour ouvré jusqu'à 12 h (heure du Paris) ⁽⁵⁾
Règlement	J+3 jours ouvrables
Taux de précompte mobilier (si actions de distribution)	30%
Taxe belge sur l'épargne	30% (sur les plus-values) ⁽⁶⁾
Société de gestion	AXA Investment Managers Paris ⁽⁷⁾
Délégation comptable	State Street Banque SA
Dépositaire	BNP – Paribas Securities Services SCA
Publication de la VNI	www.beama.be
Structure 'Nominee' ⁽⁸⁾	Applicable en fonction du choix du distributeur Tarification applicable selon le distributeur

Préalablement à toute souscription, l'investisseur est prié de prendre connaissance du KIID et du prospectus.

Le KIID, le prospectus, le dernier rapport annuel et le dernier rapport semi-annuel sont disponibles gratuitement auprès du service financier Caceis Belgium, Avenue du Port 86C B-1000 Bruxelles ; auprès du distributeur AXA Bank Belgium S.A., Place du Trône 1 – 1000 Bruxelles (www.axabank.be) ou auprès d'AXA IM Benelux : Place du Trône 1 – 1000 Bruxelles. Le prospectus, les rapports annuel et semi-annuel sont disponibles en français; le KIID en français et en néerlandais.

En cas de problème, nous vous suggérons de formuler votre plainte auprès de Customer Relations AXA Bank – Grotesteenweg 214-B21/494 – 2600 Berchem (customer.relations@axa.be). Si le traitement qui en est donné ne vous satisfait pas, nous vous recommandons de contacter l'Ombudsman en conflits financiers : ombudsman@ombudsfin.be ou au +32 (0)2 545 77 70.

Ce document ne constitue ni un document contractuel, ni un conseil en investissement.

(1) Morningstar Rating est une agence indépendante qui évalue les prestations passées de différents fonds sur une base quantitative sur une échelle allant de 1 à 5 étoiles. S.A. ©2019, Morningstar. Tous droits réservés. Pour de plus amples informations sur les étoiles Morningstar et leur méthodologie, veuillez consulter le site http://media.morningstar.com/uk/dotcodotuk/Analyst_Research/Stars_vs_Analyst%20Rating_Onesheet.pdf ou le service financier de Caceis Belgium. Les étoiles acquises par le passé ne constituent pas une garantie pour l'avenir. (2) La catégorie de risque est calculée sur base des performances historiques et ne constitue pas nécessairement un indicateur fiable du futur profil de risque du fonds. La catégorie de risque publiée n'est pas garantie et peut évoluer dans le futur. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'absence de risque. La catégorie 1 représente la catégorie la plus faible, la catégorie 7 la plus élevée. (3) AXA Or et Matières Premières est une SICAV de droit français, établie Tour Majunga - La Défense 9 - 6, place de la Pyramide - 92800 Puteaux et enregistrée sous le numéro de registre du commerce B 63.116. AXA Or et Matières Premières a le statut de UCITS et est disponible en Belgique. (4) Sur base de la grille tarifaire appliquée par le distributeur. (5) Cut off avant 15 h (heure du Luxembourg) pour SSB Luxembourg au Luxembourg. (6) Les investisseurs physiques seront soumis au précompte mobilier de 30% sur la distribution de dividendes (part de distribution) et/ou la plus-value générée lors de la vente d'actions (part de capitalisation et/ou distribution) du compartiment ayant plus de 25% de créances en portefeuille pour les parts acquises avant le 1er janvier 2018 ou ayant plus de 10% de créances en portefeuille si les parts ont été acquises à partir du 1er janvier 2018. (7) AXA Investment Managers Paris est la société de gestion de droit français d'AXA Or et Matières Premières domiciliée Tour Majunga - La Défense 9 - 6, place de la Pyramide - 92800 Puteaux et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 353 534 506. (8) Structure 'Nominee' : les parts des investisseurs sont inscrites en leur nom propre sur un compte titres auprès du 'Nominee'. Ensuite, l'ensemble des investisseurs sont inscrits globalement sur un compte d'investisseurs-nominee dans le registre du fonds. AXA IM et/ou ses affiliés peuvent recevoir ou payer une rémunération ou une rétrocession relative au fonds de placement ou à la structure du placement. Veuillez contacter AXA IM Benelux pour plus d'informations au sujet de ces rétrocessions.

Pour toute autre information, les investisseurs sont priés de prendre contact avec le service financier Caceis Belgium. Les informations présentées peuvent être différentes des informations actualisées. Du fait de leur simplification, les informations contenues dans ce document sont partielles. Les données actualisées sont disponibles dans le prospectus et le KIID.

31/03/2019 | 7.22.049 | Design & Production : EG+ (745445-2) | 18-BE-01095-FR | Photos : GettyImages

AXA IM Benelux

Place du Trône 1 - 1000 Bruxelles